

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de marchés publics au département des ressources humaines**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources humaines, un emploi de chargé de marchés publics, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Accompagner les services du Département RH dans la passation de leurs marchés :
  - Accompagnement des services dans le choix des procédures et le montage des pièces techniques
  - Rédaction des pièces des marchés, des accords cadres et des marchés en groupement de commandes
  - Suivi des procédures de passation : lancement de la consultation, réponses aux questions candidats, remises des offres...
  - Participation aux analyses des offres et aux négociations selon la procédure réglementaire en lien / en appui du pilote du marché
  - Élaboration des rapports d'analyse des offres et présentation en Commission d'Appel d'offres
- Optimiser la démarche achat du département RH :

- Sensibiliser les acteurs du Département RH sur les enjeux achats et bonnes pratiques
  - Organiser des « sourcing » fournisseurs / benchmark avec d'autres collectivités sur les thématiques à enjeux
  - Participer à des réunions de suivi / mise en place / bilan des marchés de façon à faciliter l'exécution et à optimiser les procédures d'achat
- Accompagner les services du département dans le suivi de leurs marchés (contentieux, délai de paiement, dépassement des montants)

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé de marchés publics au département des ressources humaines est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :  
**03 JUL. 2025**

Fait à Nantes, le **26 JUIN 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée  
Aïcha BASSAL

